

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ESPANOLA REGIONAL HYDRO DISTRIBUTION CORPORATION ET DE NORTH BAY HYDRO DISTRIBUTION LTÉE

North Bay (Espanola) Acquisition Inc. (une société affiliée de North Bay Hydro Distribution Ltée) a demandé l'autorisation d'acquérir Espanola Regional Hydro Distribution Corporation et Espanola Regional Hydro Holdings Corporation et de fusionner les trois sociétés sous le nom d'Espanola Regional Hydro Distribution Corporation.

En savoir plus. Donnez votre avis.

North Bay (Espanola) Acquisition Inc. (une société affiliée de North Bay Hydro Distribution Ltée) a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver la première phase d'une transaction en deux phases, nécessaire pour réaliser la fusion de North Bay Hydro Distribution Ltée et d'Espanola Regional Hydro Distribution Corporation.

Dans le cadre de la première phase, North Bay (Espanola) Acquisition Inc. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver ce qui suit :

- l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'Espanola Regional Hydro Holdings Corporation;
- l'acquisition de la totalité des actions spéciales émises et en circulation d'Espanola Regional Hydro Distribution Corporation;
- la fusion de North Bay (Espanola) Acquisition Inc. avec Espanola Regional Hydro Holdings Corporation et Espanola Regional Hydro Distribution Corporation, ainsi que l'utilisation de la dénomination sociale Espanola Regional Hydro Distribution Corporation pour l'entité issue de la fusion.

North Bay (Espanola) Acquisition Inc. a également demandé l'approbation d'un cadre tarifaire en vertu duquel North Bay Hydro Distribution Ltée et Espanola Regional Hydro Distribution Corporation continueront de fonctionner à titre de services publics indépendants jusqu'en 2022 et déposeront respectivement une demande d'actualisation des tarifs pour les tarifs en vigueur en 2020 et 2021.

En 2022, dans le cadre de la seconde phase de la transaction, North Bay Hydro Distribution Ltée déposera une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'obtenir l'autorisation de fusionner Espanola Regional Hydro Distribution Corporation avec North Bay Hydro Distribution Ltée et de fonctionner comme une seule société de distribution d'électricité sous le nom de North Bay Hydro Distribution Ltée.

Pour obtenir la liste complète des demandes d'approbation, veuillez examiner attentivement la présente requête.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande. Nous demanderons aux sociétés de justifier la nécessité de ce changement. Nous écouterons également les propos des personnes et des groupes qui représentent les clients de North Bay Hydro Distribution Ltée et d'Espanola Regional Hydro Distribution Corporation. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation de la demande.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard le **18 mars 2019**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2019-0015**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre ou participer en tant qu'intervenant, ou pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez entrer le numéro de référence **EB-2019-0015** sur le site Web de la CEO : www.oeb.ca/participez. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Les requérants ont demandé une audience écrite. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez justifier votre demande par écrit à la CEO avant le **18 mars 2019**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu des articles 86(1)(c), 86(2)(b) et 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).

